

Commune de FOUILLOY

dossier n° DP 080 338 24 00020

date de dépôt : 14/06/2024

demandeur : Monsieur PRODON Gilbert

pour : la pose de panneaux solaires et d'une pompe à chaleur

adresse terrain : 17 RUE ARISTIDE BRIAND à FOUILLOY (80800)

Affaire suivie par :  
Laurence MICHAELIS – Service Urbanisme -  
C.C.V.S.  
Tél : 03 22 96 29 02  
Mail : [urbanisme@valdesomme.com](mailto:urbanisme@valdesomme.com)  
Permanence téléphonique le mardi matin et le  
jeudi matin de 9h00 à 11h30

Le Maire

à

Monsieur PRODON Gilbert  
17 RUE ARISTIDE BRIAND

80800 FOUILLOY

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 14/06/2024 une demande de déclaration préalable enregistrée en mairie sous le numéro DP 080 338 24 00020 pour la pose de panneaux solaire et d'une pompe à chaleur sur un terrain situé 17 RUE ARISTIDE BRIAND à FOUILLOY (80800).

Le 24 juin 2024, vous avez reçu un courrier vous indiquant que votre demande était incomplète. Une relance de demande de pièces vous est également parvenue le 10 juillet 2024.

Le 5 juillet 2024 et le 20 septembre 2024, vous avez fourni des pièces complémentaires.

Malheureusement, le plan de masse demandé avec situation de vos projets est toujours manquant.

Vous aviez un délai de 3 mois à partir de cette date pour nous faire parvenir les différentes pièces demandées.

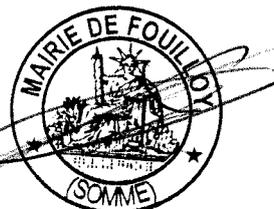
La totalité des pièces complémentaires n'ayant pas été reçues en mairie avant le 24 septembre 2024, votre demande fait l'objet d'un rejet tacite.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

- 8 OCT, 2024

Fait à FOUILLOY, le  
Le maire,

Yves DUCROCQ



**Nota :** J'attire votre attention sur le fait que le rejet de votre dossier ne doit pas être interprété comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans avoir obtenu au préalable une autorisation réglementaire, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (en application des articles L 480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)

